



Prise de sang positive au cannabis

Par **nathalie**, le **04/12/2008 à 08:38**

Bonjour,rnrnMon fils s'est fait arrêter à Nancy en fumant du cannabis et il était en possession de 2 joints. Ils lui ont fait faire une prise de sang, résultat positif, et l'ont placé en garde à vue de 22 heures à 11 heures du matin. Ils l'ont laissé repartir mais sans son permis de conduire. Ils le lui ont rendu 1 semaine après. rnrnJe voudrais savoir ce qu'il risque maintenant sachant qu'il ne lui reste plus que 3 points sur son permis qui n'est pas probatoire.

Par **Tisuisse**, le **04/12/2008 à 10:44**

Bonjour,rnrnToutes les réponses sont sur ce forum, en particulier sur les post-it en en-tête de ce forum de droit routier. Une recherche rapide, et hop, voilà les réponses.